



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

### PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Jeudi 9 octobre 2025 à 16 h 30

à la caserne 21 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 700, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, Beloeil, province de Québec.

---

#### Sont invités :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park  
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

#### Sont également invités :

M. Simon Bussière, directeur adjoint – sécurité incendie  
Mme Alexanne Guimond, greffière adjointe

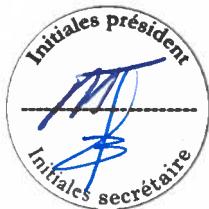
#### Sont absents :

M. Martin Dulac, maire de la Ville de McMasterville  
M. Gaston Meilleur, conseiller de la Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Beloeil  
M. Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire - trésorier

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
  - 2.1. Signature livre d'or
3. Adoption de l'ordre du jour
  - 3.1. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
4. Adoption du procès-verbal
5. Conseil d'administration
  - 5.1. Nomination d'un substitut du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
  - 5.2. Octroi du contrat pour l'audit des états financiers 2025 à 2027
  - 5.3. Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie
6. Ressources humaines
  - 6.1. Nominations – pompiers temps plein



## 7. Finances

- 7.1. Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 5 septembre au 2 octobre 2025
- 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 5 septembre au 2 octobre 2025
- 7.3. Dépôt du suivi budgétaire au 30 septembre 2025

## 8. Politiques et règlements

- 8.1. Adoption de la Politique relative à la disposition des biens

## 9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du directeur général, secrétaire - trésorier
- 9.2. Liste des interventions du mois de septembre 2025

## 10. Correspondance

## 11. Varia

## 12. Période de questions du public

## 13. Clôture de l'assemblée

---

## PROCÈS-VERBAL

### 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte à 16 h 30.

### 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

Le conseil d'administration souligne la retraite de M. Claude Lagacé, qui a débuté sa carrière de pompier en mai 2000 au Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et qui cumule 25 années de service.

Les membres le remercient sincèrement pour sa loyauté et son professionnalisme, et l'invitent à signer le livre d'or de la Régie à l'occasion de sa retraite.

**CA-2025-10-098**

### 3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**CA-2025-10-099**

### 3.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général, secrétaire-trésorier à cette séance de conseil ;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin



APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMENT de nommer le directeur adjoint, M. Simon Bussière, comme secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 9 octobre 2025.

ADOPTÉE

**CA-2025-10-100**

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 septembre 2025**

---

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 11 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard

APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 septembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

**5. Conseil d'administration**

**CA-2025-10-101**

**5.1 Nomination d'un substitut du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels**

---

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, tout organisme public doit désigner un responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a nommé monsieur Pierre-Damien Arel, directeur général, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels par la résolution CA-2025-01-005 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un substitut afin d'assurer la continuité du service en cas d'absence ou d'empêchement du responsable ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin

APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT de :

- 1) nommer madame Alexanne Guimond, greffière adjointe, à titre de substitut au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;
- 2) autoriser monsieur Normand Teasdale à signer le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités et à le transmettre à la Commission d'accès à l'information du Québec.



ADOPTÉE

**CA-2025-10-102**

**5.2 Octroi du contrat pour l'audit des états financiers 2025 à 2027**

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'audit des états financiers pour les exercices 2025, 2026 et 2027 avec la possibilité de deux options d'un an pour 2028 et 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner ;

- Deloitte
- MNP
- Raymond Chabot Grant Thornton
- MPA

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique a été faite le 2 octobre 2025 et que trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

- MNP
- Raymond Chabot Grant Thornton
- MPA

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été analysées et jugées conformes aux exigences de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les prix des soumissions pour les années 2025, 2026 et 2027 sont les suivants :

• MNP	54 000 \$ taxes en sus
• Raymond Chabot Grant Thornton	39 425 \$ taxes en sus
• MPA	88 500 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de 39 425\$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT d'octroyer le contrat de services professionnels pour l'audit des états financiers 2025, 2026 et 2027 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de 39 425 \$ avant taxes ainsi que deux années d'option au montant de 14 500 \$ (pour 2028) et 15 250 \$ (pour 2029), étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

**CA-2025-10-103**

**5.3 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan mutuelle de protection contre l'incendie**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique recommande, dans ses orientations en matière de sécurité incendie, l'assistance automatique du service le mieux placé pour fournir la force de frappe nécessaire, indépendamment de la provenance interne ou externe du territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite adapter et renforcer les mécanismes de réponse automatique en collaboration avec les municipalités voisines afin d'améliorer la protection des citoyens ;



CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du village de Sainte-Madeleine, ainsi que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, disposent chacune d'un service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du village de Sainte-Madeleine a délégué la gestion de son service incendie à la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et que cette dernière agit donc pour et au nom des deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente intermunicipale d'assistance multicaserne et d'entraide spontanée en cas d'incendie afin d'assurer une meilleure protection des personnes et des biens ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent établir, dans le cadre de cette entente, les modalités de fonctionnement ainsi que les coûts applicables aux plans d'aide mutuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est autorisée à procéder seule à la signature de la présente entente, en vertu de l'entente de délégation de gestion et de la résolution numéro 2025-07-105 adoptée par la Municipalité du village de Sainte-Madeleine le 15 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le président, M. Normand Teasdale, et le directeur général, secrétaire-trésorière, M. Pierre-Damien Arel, à signer l'entente telle que présentée.

## 6. Ressources humaines

**CA-2025-10-104**

### **6.1 Nominations – pompiers à temps plein**

CONSIDÉRANT QUE le concours 2025-04 a été tenu à l'interne sur une période de quinze jours du 28 août au 12 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE 5 candidatures ont été recueillies ;

CONSIDÉRANT QUE deux postes étaient à combler dans le cadre de cet affichage et que le lieutenant Sylvain Roger et le pompier Martin Vinet sont les candidats détenant la plus grande ancienneté et qu'ils ont accepté les postes à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en fonction est prévue pour le 29 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT :

- 1) de prendre acte de la création d'un poste de pompier à temps plein en vertu de l'article 24.00 a) de la convention collective ;
- 2) d'entériner la nomination de monsieur Sylvain Roger (employé 1027) à titre de pompier éligible à temps plein à compter 29 décembre 2025 ;



- 3) d'entériner la nomination de monsieur Martin Vinet (employé 1081) à titre de pompier à temps plein, à compter du 29 décembre 2025.

ADOPTÉE

## 7. Finances

**CA-2025-10-105**

### 7.1 Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 5 septembre au 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le directeur général, secrétaire – trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 5 septembre au 2 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque et dépôt direct ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque et dépôt direct énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 5 septembre au 2 octobre 2025, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Chèque no :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration	
Chèque BFA no : 3494	27 564,13 \$
Chèques no : 3527 à 3535	9 338,86 \$
Liste des paiements par dépôt direct (Acceo Transphère)	
Dépôts no : 3495 à 3526	305 612,34 \$
Dépôt Ville de McMasterville no : 3536	8 444,69 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT</b>	<b>350 960,02 \$</b>

- 2) D'autoriser le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie à procéder au paiement desdits déboursés par chèque et dépôt direct.

ADOPTÉE

**CA-2025-10-106**

### 7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 5 septembre au 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du Règlement 2025-021 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;



CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 5 septembre au 2 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 5 septembre au 2 octobre 2025, le tout se détaillant comme suit :

<b>LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	414 857,28 \$
Fournisseurs	
Transferts électroniques	326 270,13 \$
Paie et autres	
<b>TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	<b>741 127,41 \$</b>

ADOPTÉE

#### **CA-2025-10-107**

##### **7.3 Dépôt du suivi budgétaire au 30 septembre 2025**

Le directeur adjoint – sécurité incendie commente le document déposé pour le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année.

#### **8. Politiques et règlements**

##### **CA-2025-10-108**

###### **8.1 Adoption de la Politique relative à la disposition des biens**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu doit encadrer la disposition des biens dont elle n'a plus l'usage afin d'assurer une gestion transparente, équitable et conforme à l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la disposition des biens vise à établir les règles et modalités applicables à la vente, au don, ou au déclassement des biens appartenant à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT le projet de Politique relative à la disposition des biens a été présenté aux membres du Conseil d'administration de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMENT :

- 1) d'adopter la Politique relative à la disposition des biens avec la modification suivante de la définition de don dans l'article 5 :



« Désigne le transfert en toute liberté et sans contrepartie à un organisme sans but lucratif ou institution publique lorsque le bien est encore fonctionnel, mais sans valeur marchande »

- 2) que ladite politique entre en vigueur dès son adoption ;
- 3) que la direction générale soit mandatée pour en assurer l'application et le suivi.

ADOPTÉE

## 9. Points d'informations

- 9.1 Rapport du directeur général, secrétaire – trésorier
- 9.2 Listes des interventions de septembre 2025

## 10. Correspondance

## 11. Varia

Le conseil d'administration remercie l'ensemble de ses membres pour leur engagement et leur collaboration au cours des dernières années, permettant à la Régie de poursuivre son développement dans un esprit d'unité, d'efficacité et de service envers les communautés.

Le départ de M. Martin Dulac, maire et membre du conseil depuis la création de la Régie en 2018, est souligné avec gratitude. Par sa rigueur et son professionnalisme, il a contribué à bâtir une organisation solide et respectée. À cette occasion, le président du conseil, M. Normand Teasdale, remercie l'ensemble des administrateurs pour leur précieuse contribution.

Enfin, le conseil exprime sa reconnaissance à M. Yves Lessard pour son rôle déterminant dans la mise en place de la Régie dès 2017, à titre de président du comité de transition, puis comme président du conseil en 2018 et vice-président depuis 2019. Son leadership, sa collaboration et son dévouement ont marqué le développement d'un service essentiel à la sécurité de nos citoyens.

## 12. Période de questions du public

CA-2025-10-109

## 13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guérin  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMENT de lever la séance, il est 16 h 49.

ADOPTÉE

Normand Teasdale  
Président d'assemblée  
Président du conseil d'administration

Simon Bussière  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur adjoint – sécurité incendie



### CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire – trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

  
\_\_\_\_\_  
Pierre-Damien Arel, MAP

Directeur général, secrétaire – trésorier

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

  
\_\_\_\_\_  
Normand Teasdale  
Président du conseil d'administration